

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 25 novembre 2022

Délibération n° CCAS-DEL2022-46

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

**Objet :** Avenant à la Convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif Départemental de la Téléassistance.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'Association ODAAS
Mme	Solange	ISCHARD	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Françoise PYBOT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Maïram SY, M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

**VU** l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**CONSIDERANT** que le 7 février dernier l'Assemblée Départementale a adopté par sa délibération 2022-03-0002 un avenant concernant de nouvelles dispositions de prise en charge par le Département, du coût de la prestation de base du dispositif de Téléassistance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président

Gilbert DALLERAC



